



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale du travail



ACTIVITÉ DU SYSTÈME DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

**BILAN 2023 - 1^{ER} SEMESTRE 2024
PERSPECTIVES 2025**

**CONFÉRENCE DE PRESSE
13 NOVEMBRE 2024**

1. Présentation du Système d'Inspection du Travail (SIT)

- Les missions
- L'organisation
- La définition des orientations
- Les modalités d'action
- Le PNA 2023-2025

2. Bilan de l'activité du Système d'Inspection du Travail

- L'activité en chiffres
- Les sujets incontournables et les campagnes
- Focus : Le SIT mobilisé à l'occasion des JOP 2024

3. Perspectives 2025

- La campagne nationale AT
- La construction de la campagne 2025
- Les systèmes d'information

1. Présentation du Système d'inspection du travail (SIT)

Les missions du Système d'Inspection du Travail

Le système d'inspection du travail est chargé :

- **D'assurer l'application** des dispositions relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs
- De fournir des **informations** et des **conseils techniques** aux employeurs et aux travailleurs
- De porter à l'attention de l'autorité compétente les **déficiences ou les abus non couverts par les dispositions applicables**

Article 3 de la convention n°81 de l'organisation internationale du travail

En droit français, les agents de contrôle de l'inspection du travail sont chargés de :

- Veiller à **l'application des dispositions du code du travail** et des stipulations des conventions et accords collectifs de travail
- **Constater les infractions** à ces dispositions et stipulations

Article L. 8112-1 du code du travail

L'organisation territoriale de l'État

Depuis le 1^{er} avril 2021, une nouvelle organisation territoriale de l'État

Direction générale du travail

Pilote / Coordonne / Appuie /
Contrôle / Évalue

12 DREETS / 1 DRIEETS / 4 DEETS /
1 DGCOPOP / 1 DCSTEP

22 UC Régionales (dont 18 URACTI)
1 RRPA par région

Déclinent les orientations,
contrôlent / appuient /
évaluent

96 DDETS/DDETS-PP/UD

Appuient les actions dans les
domaines spécifiques

224 Unités de contrôle (UC)
Regroupant 2000 sections

Mettent en œuvre des actions
collectives visant à obtenir l'application
des droits

Fiche d'identité du Système d'Inspection du Travail en 2023

UNITES DE CONTRÔLE (UC)

UC (Total)	UC	URACTI	UC R (autres)
244	223	18	3

AGENTS des Unités de Contrôle et Services Renseignement

Sections (Hors UCR)	Agents de contrôle en section	Agents UCR	Agents de contrôle (total)	RUC* (dont 14 RUC inspectant)	Assistants de contrôle	Agents des services de renseignements
2 000	1 743	124	1 867	233	597	422

POLE T et APPUI

POLE Travail (autres)	dont Médecin Inspecteur du travail	dont Ingénieur de Prévention
754	24	70

Source : Enquête Flash DGT pour les services déconcentrés. Données BRHAG pour la DGT. Données au 30.09.2024 en effectif physique.

*UC : unité de contrôle / URACTI : unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal
UCR : unité de contrôle régionale/ RUC : responsable d'unité de contrôle / ARM : appui ressource méthode



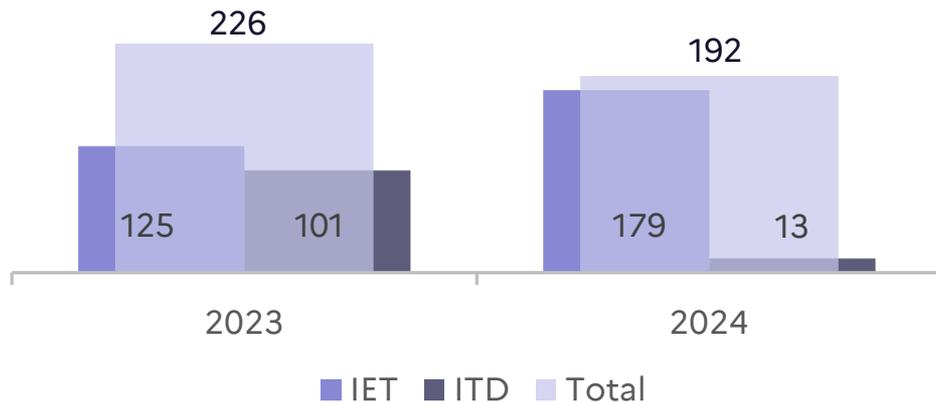
Direction générale du travail

210

Au total : **4 065 agents**

Le développement de mesures d'attractivité du métier en soutien d'un recrutement important

418 agents de contrôle recrutés en
2023/2024



200 postes ouverts au concours 2024 pour une entrée en formation en 2025

Création d'un réseau d'ambassadeurs parmi les agents de contrôle

Présentation du métier lors de salons et forums

Campagne sur les réseaux sociaux : "Live" et webinaires sur LinkedIn

Un nombre de candidats en augmentation aux concours !

Les modalités d'action

Une mobilisation à deux niveaux complémentaires et indissociables

1. Le déploiement d'actions sur des **orientations nationales communes sur tout le territoire**
2. Un **service public de proximité** présent sur le territoire qui intervient à "chaud" et à "froid" pour 2 millions d'entreprises et 21,3 millions de salariés pour :
 - Assurer le **respect des dispositions légales et conventionnelles**, la protection des **droits fondamentaux et de la santé des travailleurs** et obtenir la **régularisation** des situations non conformes
 - Délivrer de **l'information** et des **conseils** techniques aux employeurs et travailleurs, contribuer à **l'accès au droit** et **répondre aux sollicitations**
 - Contribuer à **réguler les rapports sociaux**, prévenir les conflits, faciliter et appuyer le dialogue social

Un plan d'action triennal 2023-2025 pour le SIT

Le Plan national d'action (PNA)

- Une large **consultation interne** organisée tout au long de l'année 2022
- Un portage par **l'ensemble des échelons du SIT**
- Des **enjeux** sur des sujets incontournables relevant du **cœur de métier** des inspecteurs et contrôleurs du travail
- Une **présence forte** des agents sur les **lieux de travail**
- Une plus grande latitude laissée aux **territoires**
- L'organisation d'actions collectives notamment via des **campagnes** nationales et locales, la recherche d'un **meilleur impact** et **l'évaluation de l'action publique**

Les incontournables de l'action du SIT

La mission première du système d'inspection du travail est de veiller au **respect des droits fondamentaux des travailleurs**, notamment **les plus vulnérables**.

Chaque travailleur a droit à la **protection de sa santé et de sa sécurité au travail**, à des **conditions d'emploi décentes**, à une **juste rémunération** et à une **absence de traitement discriminatoire**.

Chaque acteur du système contribue à :

- Prévenir les risques **d'accidents du travail** et de **maladies professionnelles** (AT-MP)
- Lutter contre les **fraudes**
- Réduire les **inégalités femmes-hommes**
- Protéger les **travailleurs les plus vulnérables**
- Garantir la qualité du **dialogue social** au sein des entreprises

2. Bilan de l'activité du Système d'inspection du travail



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



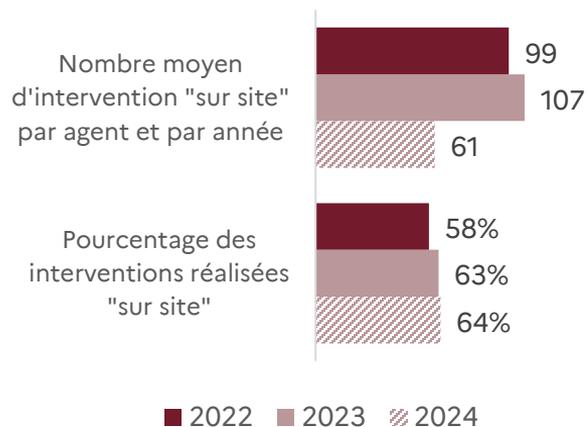
L'activité en chiffres

2023 – 1^{er} semestre 2024

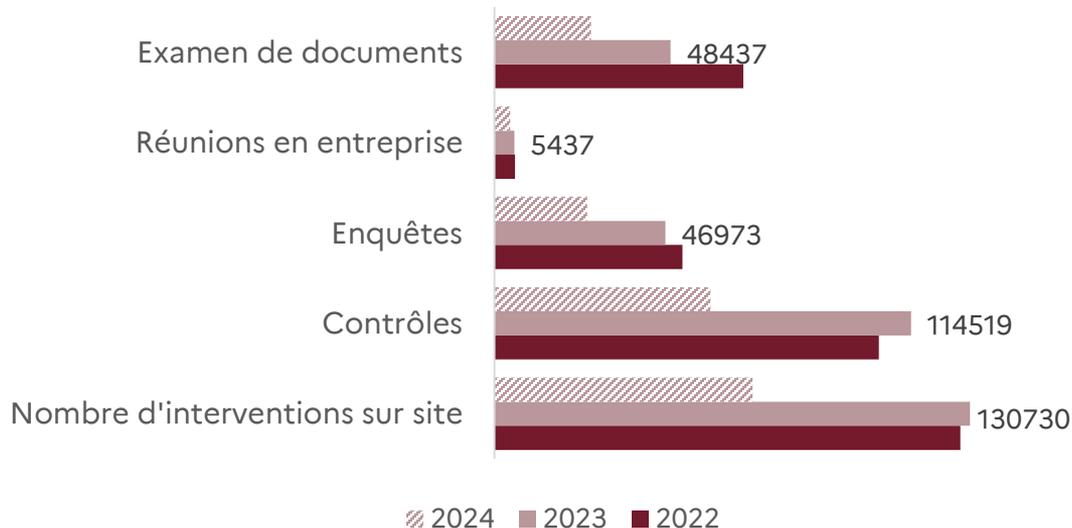
Activité des agents du SIT 2022-2024 (1^{er} semestre)

Nombre d'interventions des agents de contrôle du SIT

Présence sur site des agents de contrôle



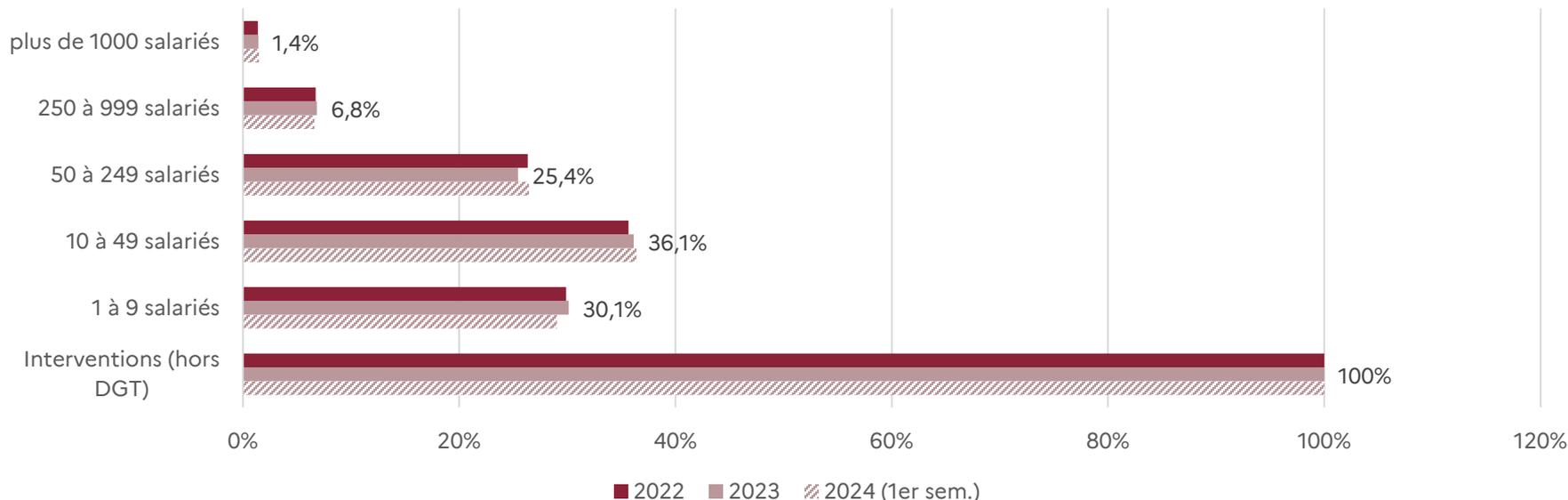
Types d'intervention



Source : (export delphes du 12/07/2024), hors activité DGT

Les interventions selon l'effectif de l'entreprise

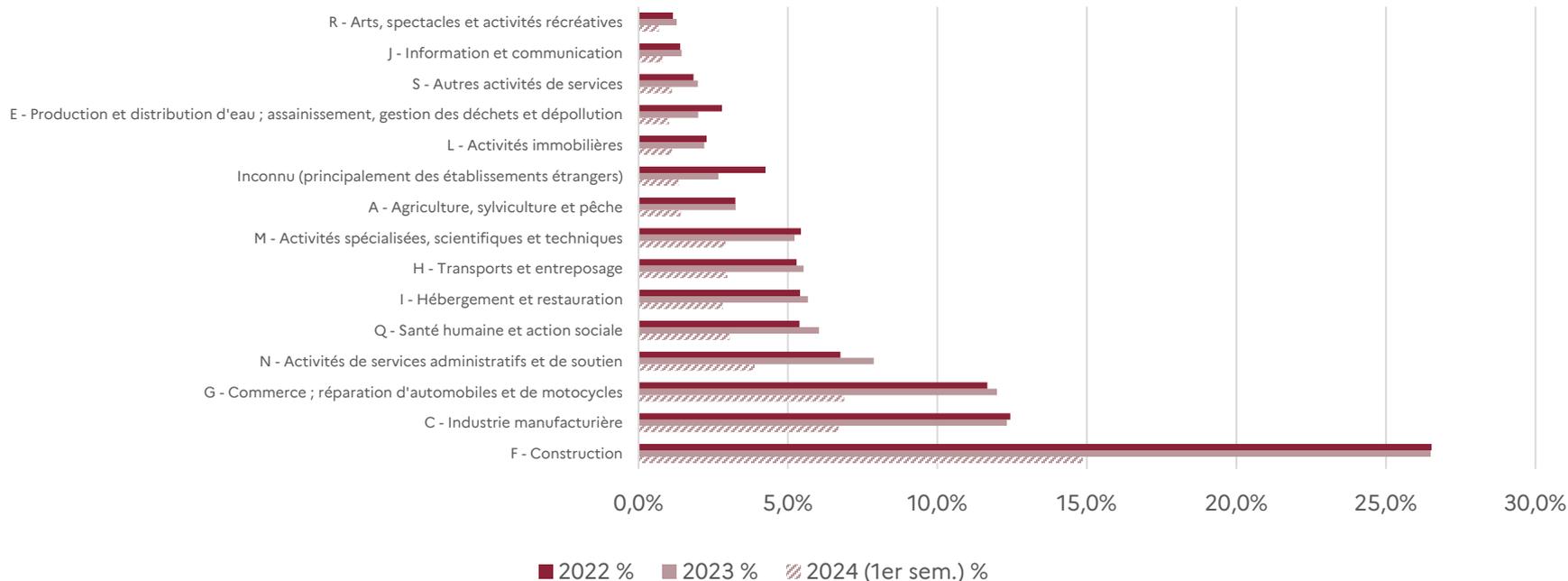
Répartition des interventions selon l'effectif de l'entreprise contrôlée



Source : (export décisionnel BPSIT du 07/06/2024), hors activité DGT et établissement dont l'effectif est inconnu

Les interventions suivant le secteur d'activité

Répartition des actions du SIT suivant le secteur d'activité



Source : (export delphes du 12/07/2024), hors activité DGT

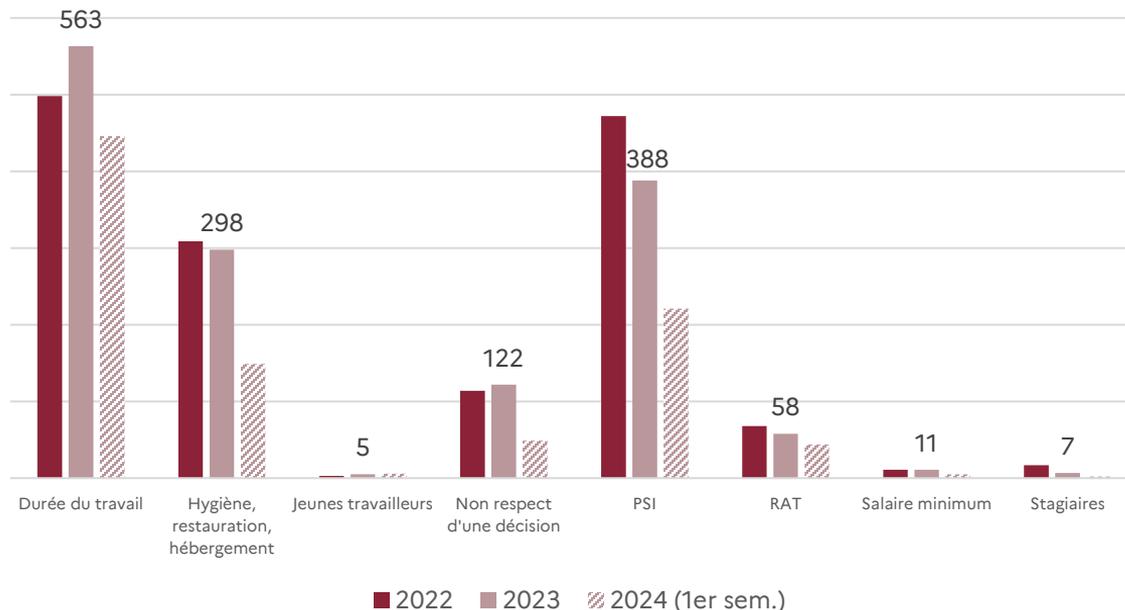
Les suites à interventions

Type de suite	2022	2023	2024 (1 ^{er} sem)
Total	173 346	174 608	113 806
Lettres d'observations	121 229	124 569	79 066
Mises en demeure	4 436	4 288	3 426
Arrêts de travaux	4 649	5 406	3 847
Demande de vérification et de mesurage	725	668	457
Autres décisions	31 304	29 911	18 743
Référés	20	18	10
Procès-verbaux	3 056	3 007	2 456

Source : (export delphes du 12/07/2024), hors activité DGT

Les sanctions administratives

Nombre de décisions de sanctions administratives



Nombre de décisions de sanctions

- 2022 : 2 051 décisions
- 2023 : 1 907 décisions
- 2024 : 1 168 décisions

Montant total des amendes notifiées et mises en recouvrement

- 2022 : 13 967 735 €
- 2023 : 17 092 258 €
- 2024 : données non encore disponibles

Montant unitaire moyen par décision

- 2022 : 1 001 €
- 2023 : 1 059 €
- 2024 : 966 €

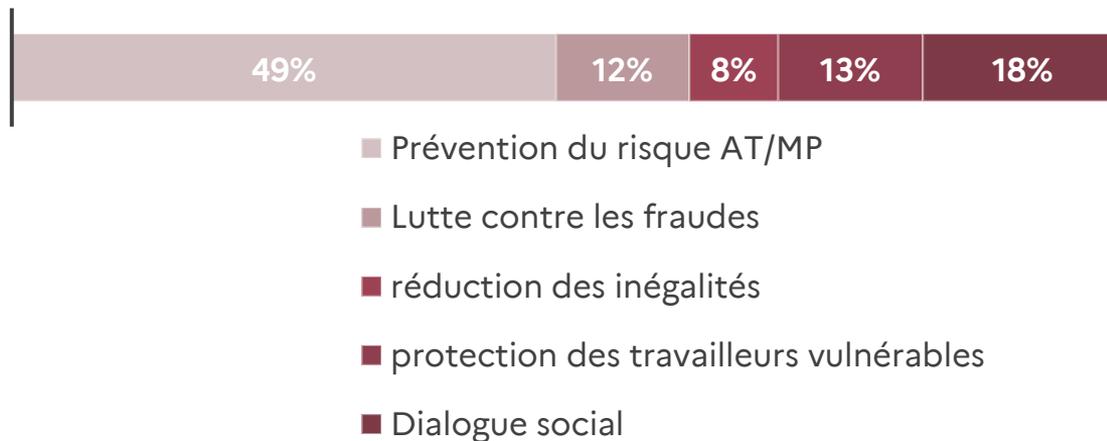
% du montant des amendes notifiées

- 2022 : 63%
- 2023 : 46%
- 2024 : données non encore disponibles

Source : (export delphes du 12/07/2024)

Les sujets incontournables du SIT

Plus de la moitié des suites réalisées par les agents du SIT porte sur les sujets incontournables. Elles sont réparties comme suit :

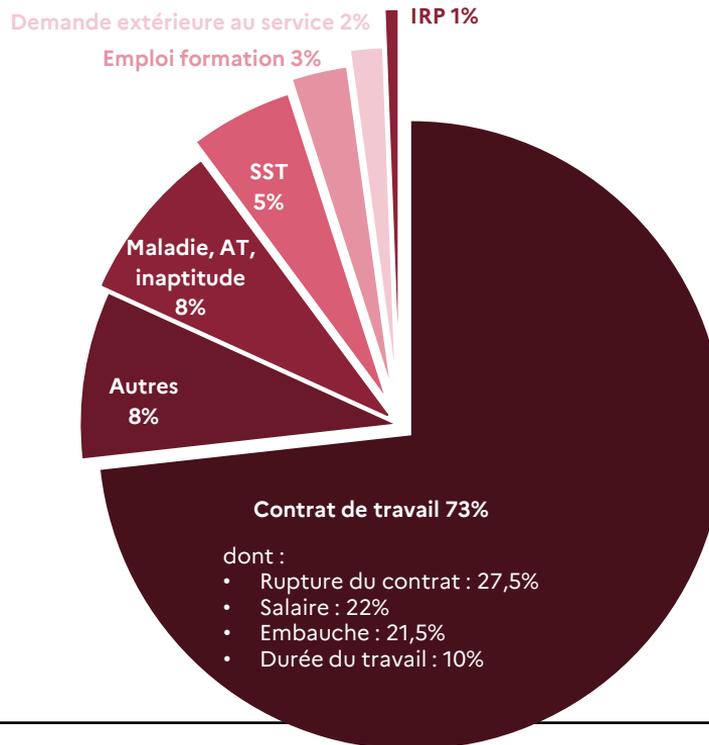


Les renseignements en droit du travail

Nombre et provenance des demandes traitées par les SRDT

	2022	2023	2024
Nombre de demandes :	575 054	582 316	332 202
Téléphone :	74,07%	73,5%	73,39%
Courriel :	15,85%	15%	14,92%
Présentiel :	10,08%	11,5%	11,69%

Thèmes traités



Un accès garanti à tous

- Des permanences hors-les-murs, au plus près des usagers
- La mise en place de rendez-vous par visio-conférence
- L'organisation de partenariats avec les Maisons France Services
- L'organisation d'informations collectives en direction de certains publics (CFA pour les jeunes, assistantes maternelles...)
- Le Code du travail numérique (16,6 M de visites en 2023 et 17,1 M de visite au 07/11/2024)

Les sujets incontournables

La prévention des risques AT-MP

En matière d'accident du travail, si on a constaté une baisse notable depuis 1950 (*1M par an dans les années 50 > 650 000 aujourd'hui*), un palier semble atteint depuis 2010 où le nombre d'accidents et leur indice de fréquence ne baissent plus.

L'objectif de l'action du SIT, outre la sanction des comportements délictuels, doit être de contribuer à prévenir les risques d'accidents graves et mortels des travailleurs et de maladies professionnelles.

Cette action s'inscrit dans le Plan santé Travail (**PST**) et le Plan accidents du travail graves et mortels (**PATGM**).

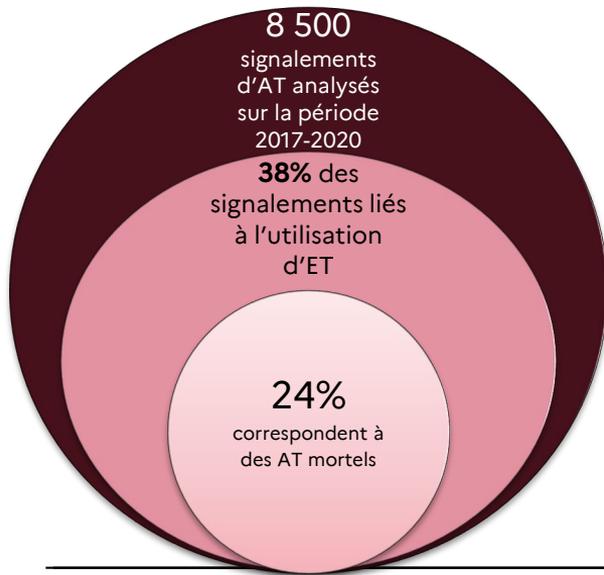
Sans que cela ne soit exhaustif, l'application des réglementations suivantes fait l'objet d'une attention particulière en raison des risques particulièrement graves encourus :

- Risques liés à l'inhalation de poussières **d'amiante** et plus largement les **risques chimiques** et cancérogènes mutagènes et reprotoxiques (**CMR**)
- Risques liés à l'utilisation des **équipements de travail et aux engins de levage**
- Risques liés aux **travaux en hauteur**
- Risques **électriques**
- Risques **d'ensevelissement**
- Risques de **troubles musculo-squelettiques**

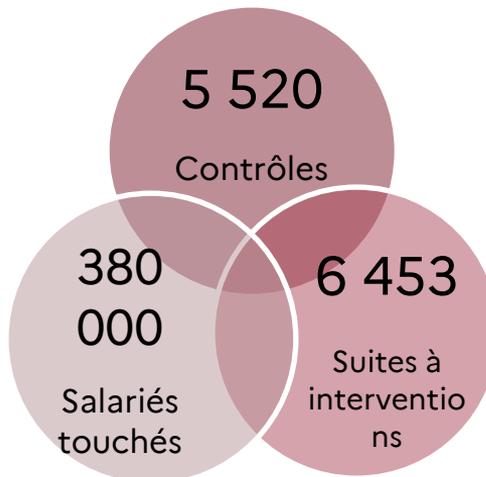
La campagne nationale équipements de travail (ET)

Contexte

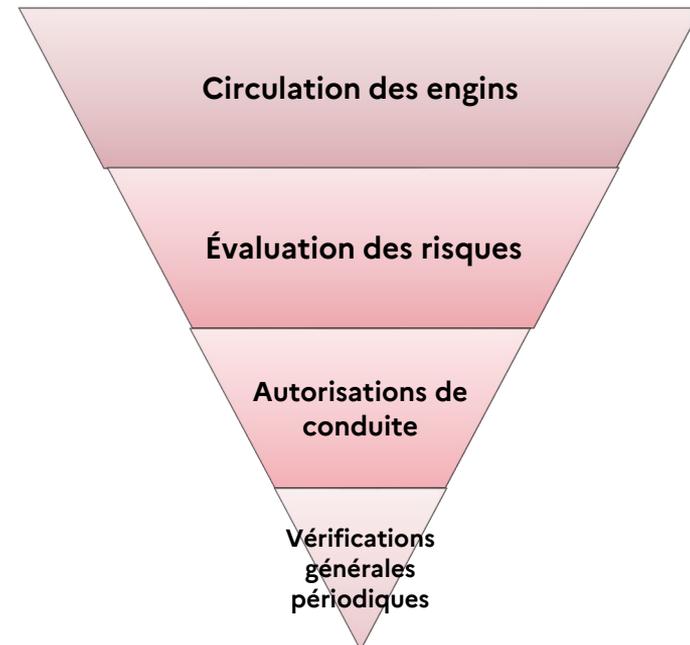
L'utilisation des équipements mobiles et de levage constitue la **première cause des accidents du travail graves et mortels** signalés par les agents de l'inspection du travail.



Une mobilisation du SIT conséquente

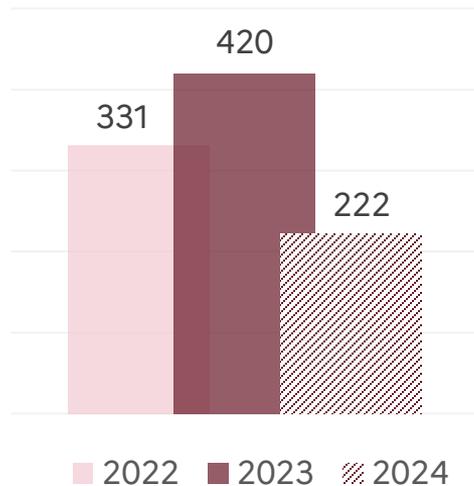


Les principaux manquements constatés



L'action du SIT en matière d'accident du travail

Signalements accidents du travail mortels effectués par les inspecteurs du travail



L'analyse des AT

- La DGT analyse les AT signalés par les inspecteurs du travail et en tire les **enseignements en termes réglementaires et/ou méthodologiques**
- Cette synthèse est **partagée en interne** et nourrit les **campagnes** nationales ou locales
- Et donne lieu à des **fiches de prévention publiées destinées au grand public** sur le site du ministère du Travail

[Fiches thématiques et récits d'accidents du travail mortels](#)

Une réglementation qui évolue

- Obligation **d'information de l'agent de contrôle en cas d'AT mortel** dans les 12h qui suivent le décès
- Assortie d'une **sanction pénale** : amende de 5^{ème} classe

[Décret n° 2023-452 du 9 juin 2023 relatif aux obligations incombant aux entreprises en matière d'accident de travail et d'affichage sur un chantier](#)

Un outillage pour renforcer l'efficacité du SIT

- Élaboration et diffusion d'un **guide méthodologique de l'enquête AT**
- Diffusion d'une **instruction aux services**
- Diffusion d'un **guide d'aide aux victimes**

[Un guide pour accompagner les victimes d'accidents du travail et leurs familles](#)

- Coopération **européenne** en matière d'AT pour les **salariés détachés**

[Que faire en cas d'accident du travail en France ?](#)

[Campagne de prévention des risques professionnels multilingue](#)

L'action du SIT en période de fortes chaleurs

Une vigilance organisée au niveau national

- Instruction et outils adressée annuellement aux services déconcentrés
- Valorisation et mise en commun des initiatives et actions locales

Des actions de contrôle en amont et durant la période de vigilance

- Ciblage des secteurs particulièrement concernés : BTP, HCR, industrie, logistique...
- Des infractions touchant aux droits fondamentaux des salariés (accès à l'eau, installations sanitaires, aération et assainissement des locaux...)

En 2024, un suivi plus précis des interventions du SIT liées à la chaleur

Plus de 1 200 interventions réalisées par le SIT dans les entreprises et sur les chantiers

La lutte contre les fraudes

L'inspection du travail est une des administrations qui concourent à la lutte contre les fraudes, dans le cadre du plan national de lutte contre le travail illégal (PNLTI) et des comités départementaux anti-fraude (CODAF).

Les agents du SIT (URACTI et UC) ont une **expertise** particulière liée à leur connaissance approfondie des dispositions du Code du Travail, des entreprises et des relations de travail.

Ainsi, sans se limiter aux infractions liées à la dissimulation d'activité et d'emploi salarié qui sont également contrôlées par d'autres administrations, leur expertise doit les conduire à contrôler les **situations complexes** qui créent des préjudices aux travailleurs :

- La **dissimulation d'heures** de travail
- Le **prêt illicite de main d'œuvre** et **marchandage**
- Les **faux statuts** qui excluent les travailleurs des dispositions protectrices du code du travail
- La **fraude à l'établissement** dans le cadre du **détachement**

Campagne détachement

L'exemple d'Auvergne-Rhône-Alpes



Une région concernée par de nombreux détachements : 38 302 salariés concernés en 2022.



Des contrôles rendus complexes par le non-respect des entreprises de détenir des documents traduits en langue française à disposition des agents de contrôle.



Un objectif de renforcement des contrôles en matière de PSI et de respect des droits fondamentaux des salariés (« noyau dur »).



Un objectif d'évaluation de l'action, par l'analyse des décisions de suspensions d'activité prononcées et leur impact sur le respect de la réglementation par les entreprises.



Un ciblage par secteur d'activité au plus près du terrain : par département, unité de contrôle ou section.



Une campagne en lien avec les partenaires institutionnels du SIT (URSSAF, MSA) et les partenaires sociaux.

L'activité de la DGT en lien avec l'Autorité européenne du travail

Les inspections communes :

En 2023, 6 inspections avec l'Italie, l'Espagne, la Slovaquie

L'organisation de visites d'études :

En 2023, avec la Suède, la Finlande, la Slovaquie et l'Italie

En 2024 :

Inspections conjointes prévues avec le Portugal dans le secteur agro-alimentaire et Chypre dans celui de la réparation navale

Des échanges qui se poursuivent entre la Corse et la Sardaigne dans le secteur du BTP et du tourisme.

Des actions multilatérales avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal sur des thématiques diverses (traite des êtres humains, travail temporaire...)

La réduction des inégalités femmes-hommes

Les inégalités dont sont victimes les femmes dans le monde du travail persistent.

L'action de l'inspection du travail doit s'inscrire résolument dans la lutte contre toutes ces formes d'inégalités au travail et donc porter notamment sur :

- L'égalité salariale via notamment les dispositions de **l'Index** et le respect des augmentations lors des **retours de congé maternité**,
- Les **conditions de travail des femmes** notamment dans les secteurs où l'emploi est fortement féminisé
- Les **discriminations** à l'embauche, dans l'emploi, en retour de congé maternité, etc.
- Le **harcèlement** sexuel et moral dont les femmes sont victimes

L'action de l'inspection du travail doit également viser le **respect des obligations en matière de négociation** mais aussi à **améliorer les conditions du dialogue social** et la **qualité des actions correctrices** définies par accord, par des **actions de sensibilisation et d'accompagnement** des partenaires sociaux.

Campagne égalité professionnelle

L'exemple de la région Nouvelle-Aquitaine

État des lieux

- Taux régional de couverture des entreprises par un accord égapro = 48%
- Étude DREETS/CNRS = des accords souvent non conformes et peu ambitieux
- Un impact des congés maternité sur le déroulement de carrière des femmes

Objectifs

- Améliorer le taux de couverture
- Améliorer la qualité des accords et favorisant le dialogue social
- Agir sur les retours de congés maternité

Actions

- Travail partenarial avec des chercheurs et une association
- Sensibilisation et accompagnement collectif et individuel des entreprises et OS
- Contrôle de la conformité des accords
- Contrôle du respect des obligations liées à la maternité

Bilan de la mobilisation

- 27 entreprises accompagnées
- 4 OS formées
- 7 ateliers de formation interne
- 117 contrôles du retour de congé maternité
- 249 contrôles de conformité des accords
- 145 mises en demeure
- 36 pénalités

La protection des travailleurs vulnérables

Parmi les travailleurs les plus vulnérables l'action du SIT doit porter sur :

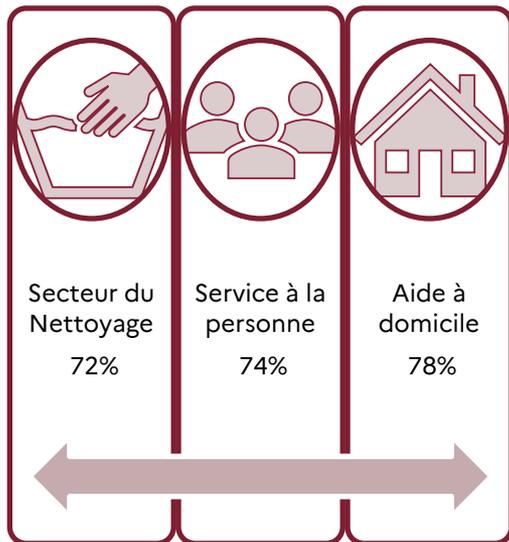
- Les **salariés en contrat précaire** (contrat à durée déterminée, contrat de travail temporaire)
- Les **salariés en temps partiel** (le plus souvent des femmes) qui, du fait de leur faible quotité de travail, n'ont pas de sécurité financière et sont donc plus dépendants de leur employeur
- Les **jeunes travailleurs**, apprentis ou stagiaires
- Les **travailleurs de nationalité étrangère**, en situation de détachement ou dépourvus de titre de travail

Il est demandé d'agir d'initiative sur :

- Les **abus de recours aux contrats précaires** (CDD, CTT, stagiaires, temps partiels, etc.)
- Les **conditions d'emploi et de travail** de ces salariés
- Les **situations d'exploitation de travailleurs vulnérables**
- L'**accompagnement** des travailleurs vulnérables

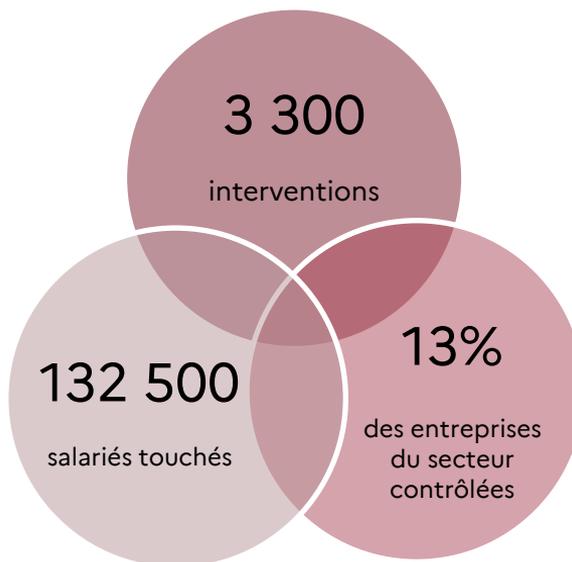
La campagne nationale « temps partiel »

Des secteurs d'activité visés particulièrement concernés*

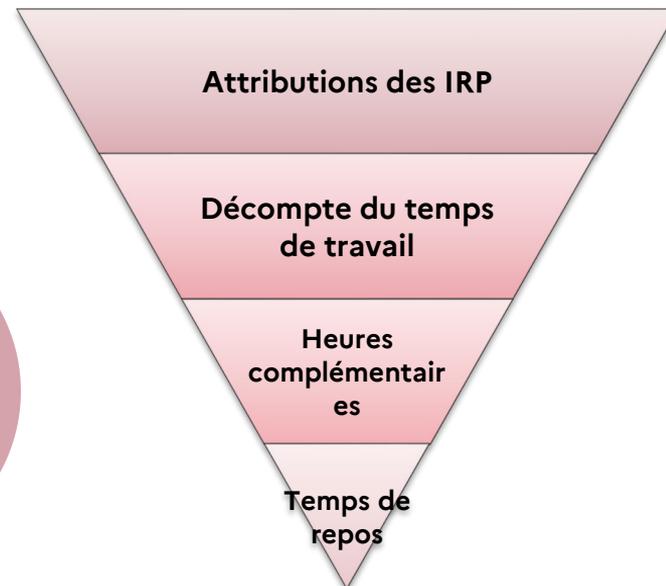


* % de contrats à temps partiel conclus dans le secteur d'activité

Une mobilisation du SIT conséquente



Les principaux manquements constatés



Le dialogue social

Les représentants du personnel et délégués syndicaux **contribuent à la protection des droits fondamentaux des travailleurs**, à ce titre, lors de chacune de leurs interventions, les inspecteurs et contrôleurs du travail doivent s'assurer de :

- La mise en place et du bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel,
- Du respect des obligations relatives au dialogue social.

Le SIT contribue à la promotion du **dialogue social dans les entreprises**, pour allier performance sociale et performance économique.

Il contribue également au bon déroulement du **dialogue social dans les territoires**, et à la **formation et à la sensibilisation des partenaires sociaux**.

La campagne relative au fonctionnement du CSE

L'exemple de la région Bourgogne-France-Comté

Les objectifs

- Améliorer la connaissance de la réglementation par les employeurs, les salariés et les membres du CSE
- Obtenir des remises en conformité
- Relever les infractions par PV lorsque nécessaire
- Montée en compétence des agents du SIT

Les actions

- En amont, information et sensibilisation des entreprises, des branches professionnelles
- En lien avec les services de renseignements, information des salariés et des employeurs
- Phase de contrôle
- Évaluation de la campagne et étude d'impact

Les axes de contrôle

- Les réunions et les moyens de fonctionnement du CSE
- La formation de ses membres
- Les prérogatives en matière de santé et de sécurité
- Les affichages obligatoires

Focus :

Les Jeux olympiques et paralympiques

L'activité du SIT dans le cadre des JOP

Une mobilisation importante de l'ensemble du SIT en plusieurs phases

Une phase de concertation sociale et de sensibilisation

Des réunions organisées au plan national et dans les régions avec les **partenaires sociaux** des branches principalement concernées (commerce, sécurité, services), les **collectivités et organisateurs** et les **principales entreprises prestataires**.

Une mobilisation sur l'ensemble du territoire

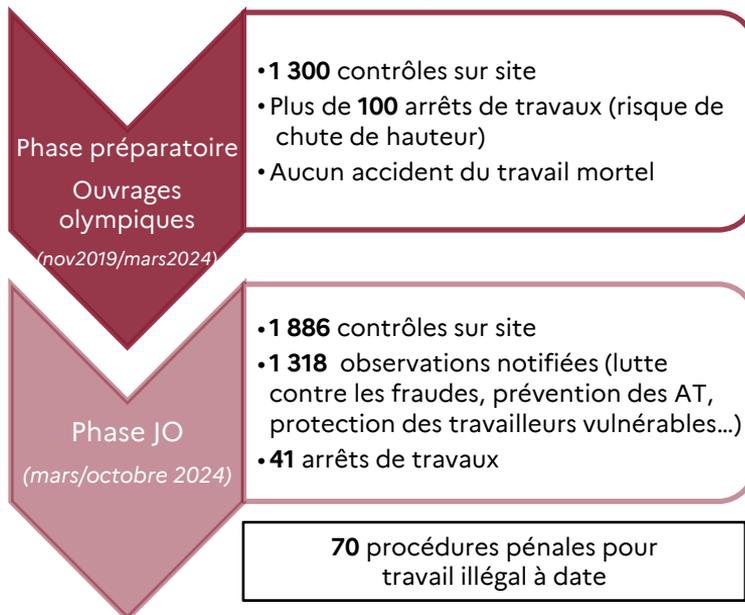
368 agents du SIT impliqués dans les opérations de contrôle

Une animation et un pilotage national et régional

Une mobilisation sur tout le territoire avec un impact particulier en Île-de-France

Des actions de contrôles relatives au travail illégal et à la prévention des risques professionnels

Les interventions de l'inspection du travail

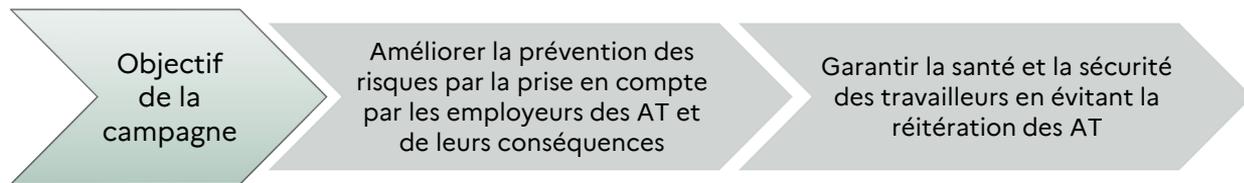


3. Perspectives 2024/25

La campagne "prévention des accidents du travail"

Contexte de la campagne :

- 2 salariés meurent chaque jour au travail
- plus de 100 sont grièvement blessés
- Une évaluation du risque défaillante
- Des mesures de prévention inadaptées
- Un accident souvent évitable !



Le ciblage

Les secteurs les plus accidentogènes :	Les entreprises
<ul style="list-style-type: none"> • BTP - • Transports routiers de fret - • Secteur paysager - travaux forestiers - • hébergement social et médical. 	<ul style="list-style-type: none"> • moins de 250 salariés • ayant eu un AT au cours des 3 dernières années

Les actions programmées

Mars 2024

Information /sensibilisation
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires sociaux • Employeurs • Salariés

Juin/Oct 2024

Contrôles
<ul style="list-style-type: none"> • Réévaluation des risques suite à un AT et mesures de prévention • Respect des attributions CSE • Accompagnement des victimes

La campagne nationale de contrôle 2025



Un choix de campagne portant sur les **relations de travail** et plus spécifiquement sur la **précarité**



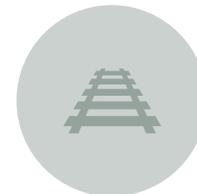
Une sélection et une expertise de plusieurs sujets par la DGT



Un **processus consultatif** : les agents du SIT sont appelés à donner leur avis sur les sujets proposés



Consultation de la **CNNCEFP** en novembre 2024



En fonction de la consultation, le choix du sujet sera arrêté et la campagne sera mise en œuvre au cours de l'année 2025

Des actions spécifiques en 2025, notamment...



Secteur maritime :
Mobilisation autour
de la lutte contre le
dumping social



Travail illégal :
Une campagne
centrée sur la lutte
contre les fraudes,
menées par les
URACTI



**Traite des êtres
humains :**
Mise en œuvre du
plan interministériel
et JAD

Les systèmes d'information et outils informatiques

Le SIT se dote de systèmes d'informations et d'outils informatiques modernes

Améliorer les interfaces avec les usagers

- **Égalité professionnelle** : adaptation de l'outil de déclaration de l'Index aux évolutions réglementaires liées à la transposition de la directive européenne
- **Détachement** : faciliter les déclarations des entreprises (API de déclaration)
- **Dématérialisation** des démarches administratives (plans de retrait amiante, projets autour des demandes de licenciement des salariés protégés et des déclarations de chantier)

Utiliser la donnée pour rendre plus efficace l'action du SIT

- **Données de la DSN** : création d'un outil de visualisation des données de la DSN pour les agents du SIT, avec des fonctionnalités d'aide au contrôle et de détection des infractions (premier cas d'usage sur les contrats précaires) - *en cours d'homologation*
- **Accidents du travail** : outil d'analyse des déclarations d'accident du travail, ayant recours à l'intelligence artificielle, permettant un meilleur ciblage des contrôles
- **Détachement / Égalité professionnelle** : utilisation des déclarations des entreprises pour cibler et préparer les contrôles